



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

*Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Limousin*

*Service de Prévention des Pollutions, des Risques et Contrôle
des Transports*

Rapport d'inspection du site minier uranifère du Fournioux, le 11 février 2010

La DREAL a procédé le 11 février 2010 à une inspection du site minier uranifère du Fournioux, commune de Chéniers.

L'inspection a été menée par Dominique Bergot et Marion Centofanti de la DREAL, en présence de Gwénaëlle Cadoret d'AREVA NC ; un représentant de la municipalité de Chéniers a été invité à formuler ses observations et à accompagner l'inspection.

En raison des conditions météorologiques (présence de neige au sol), l'activité radiologique du sol n'a pas été contrôlée.

Situation du site

Le site minier du Fournioux est une ancienne mine à ciel ouvert en eau ; il a été exploité de 1981 à 1983 ; il a donné lieu à une déclaration d'abandon des travaux d'exploitation (arrêté préfectoral du 28/12/1983).

Les terres d'assiette du site ont été rachetées par la commune de Chéniers en 1984.

Inspection du Fournioux

Le site minier est clôturé en périphérie et la clôture semble entretenue.

En revanche, la clôture de l'ancienne carrière à ciel ouvert n'est pas entretenue et son état ne permet pas d'assurer la sécurité publique ; or, la clôture en périphérie du site ne permet pas d'assurer la sécurité publique car sa configuration est très insuffisante au regard des exigences attendues pour la protection du public par rapport à une excavation ; pour mémoire, l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1983 donnant acte de la déclaration d'abandon des travaux d'exploitation prescrit « une clôture solide et efficace constituée par un grillage de 1m60 et trois rangées de fil de fer barbelé dont la supérieure sera déportée vers l'extérieur ».

1) Je demande à AREVA NC en relation avec le propriétaire du site - pour le 30 juin 2010 - de remettre en état la clôture autour de l'ancienne mine à ciel ouvert de façon à garantir la sécurité publique.

* * *

La surverse de l'ancienne mine à ciel ouvert est canalisée par une buse, qui trouve son exutoire dans la Petite Creuse.

2) Je demande à AREVA NC – pour le 30 juin 2010 - de s'assurer de l'absence d'infiltration des eaux de la mine entre la surverse et l'exutoire, notamment par des mesures répétées de débit, ainsi que de flux en uranium et en radium.

* * *

Lors de l'inspection nous avons constaté que des déchets divers (résidus forestiers, fûts, déchets encombrants, déchets de démolition) étaient entreposés sur le site. Une demande de régularisation par rapport à ce dépôt de déchets avait déjà été formulée dans le rapport d'inspection du 22 octobre 2008.

3) Je demande à la municipalité de Chéniers – pour le 30 juin 2010 – de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser l'entreposage de déchets sur le site ou à défaut de régulariser le dépôt en application des dispositions du code de l'environnement.

* * *

Hors inspection, des riverains ont signalé à la DREAL que certains entreposages de matériaux issus du site minier n'avaient pas été repris sur le site ; ce serait notamment le cas d'un entreposage de stériles miniers au hameau de l'Age.

4) Je demande à la municipalité de Chéniers de bien vouloir recenser rapidement tous les stériles miniers encore entreposés sur le territoire de la commune et d'en assurer la reprise sur le site du Fournioux, avec, si nécessaire, le concours technique d'AREVA.

Dominique BERGOT

